

ORDONNANCES

À sa séance du 13 mars 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 559 et P-1, o. 510 relatives la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 2^e partie, A);
- B-3, o. 560, P-1, o. 511, 01-282, o. 199, CA-24-085, o. 110 et P-12-2, o. 114 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 2^e partie C);
- P-1, o. 509, P-12.2, o. 113 et C-4.1, o. 201 relatives à la piétonnisation de la Place Jacques-Cartier du 1^{er} avril au 31 octobre 2018;
- 01-282, o. 198 autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2018;
- 15-039, o. 10 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur les sites identifiés pour la saison 2018;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et la cuisine de rue (15-039).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 17 mars 2018

Le Secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie*